

Fédération Française de Basket-Ball

CHARTE DE L'ARBITRAGE

Saison:				
Ligue :				
Comité :				
Document à remplir par le Groupement Sportif et à adresser directement au Comité Départementa				
GROUPEMENT SPORTIF :				
NOM :				
N°AFFILIATION :				

ENSEMBLE DES OFFICIELS DU GROUPEMENT SPORTIF

Licence	NOM	Prénom	Fonction (arbitre, formateur labellisé par la FFBB)	Signature

BESOINS DU GROUPEMENT SPORTIF EN RAPPORT AVEC LES CHAMPIONNATS SOUMIS A OBLIGATIONS

<u>Préambule :</u> la charte de l'arbitrage n'est applicable que dans les championnats « à obligations ».

CHAMPIONNAT DE FRANCE:

Toutes les catégories sont des championnats « à obligations ». Toute équipe engagée nécessite un arbitre quelque soit son niveau de pratique.

	Equipes eng	agées
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
ı		
-		
	Total d'équipes engagées	

CHAMPIONNAT REGIONAL:

Toute équipe engagée dans un championnat « à obligations » nécessite un arbitre quelque soit son niveau de pratique.

Pour la saison, les championnats suivants sont « à obligations » :				
-				
-				
-				
-				
-				
Le tableau suivant est à remplir par les clubs.				
Equipes engagées				
-				
-				
-				
-				
-				
-				
-				
-				
-				
-				
-				
-				
-				
-				
-				
Total d'équipes engagées				

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL:

Toute équipe engagée dans un championnat « à obligations » nécessite un arbitre quelque soit son niveau de pratique.

Le tableau suivant est à remplir par la C.D.A.M.C. Pour la saison, les championnats suivants sont « à obligations » :			
-			
-			
-			
-			
-			
Le tableau suivant est à remplir par les clubs.			
Equipes engagées			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
-			
_			
_			
_			
_			
-			
_			
_			
Total d'équipes engagées			

GROUPEMENT SPORTIF:	
CONTROLE A PRIORI	Date :
Effectué par :	
Remarques et Conseils :	
Crédit d'arbitre(s) sur la saison précédente	: nombre =
	Signature du Président de la Commission
CONTROLE A POSTERIORI	Date :
Effectué par :	
Remarques et Conseils :	
Crédit d'arbitre(s) sur la saison précédente	: nombre =

Signature du Président de la Commission